

APPEL A PROJETS 2022- 2024

LIEU DE CREATION A LYON 3ème (actuel Théâtre des Asphodèles)

Sélection d'un projet artistique et culturel

1. CONTEXTE

La Ville de Lyon lance un appel à projets pour la mise à disposition de locaux à Lyon 3^{ème}, à l'échéance de la convention qui la lie avec la Compagnie du théâtre des Asphodèles, actuelle occupante des lieux. Il s'agit ainsi de garantir une **démarche équitable et uniforme à l'échelle de la ville**, à l'instar des appels à projets lancés pour un théâtre dans le 8^{ème} arrondissement (actuel NTH8) et les Scènes Découvertes.

Ces locaux dans le 3^{ème} arrondissement sont loués par la Ville de Lyon à un bailleur privé et **mis à disposition de la Compagnie du théâtre des Asphodèles depuis 2011**.

Ce lieu est atypique et s'inscrit dans un **paysage culturel lyonnais composé de différents lieux de création de spectacle vivant**, parmi lesquels :

- **Cirque** : Ecole de cirque de Ménival
- **Danse** : la Maison de la Danse, le Croiseur
- **Musique** : Le Périscope, la MJC Confluence-Marché Gare, le Kraspek, A Thou Bout d'Chant, Agend'Arts, Le Sonic, Studio du Grame, Grrnd Zéro...
- **Théâtre** : théâtre des Célestins, Comédie Odéon, théâtre de la Croix-Rousse, NTH8, théâtre Guignol, théâtre du Point du Jour, Théâtre Nouvelle Génération – CDN de Lyon, théâtre des Marronniers, théâtre des Clochards Célestes, Espace 44, théâtre de l'Elysée, La Fédération...
- **Pluridisciplinaires** : Les Subsistances, La Friche artistique Lamartine

2. ATTENDUS DE L'APPEL A PROJETS 2022-2024

2.1 Un lieu dédié à la création et à la transdisciplinarité

- Un **espace de travail au service de la création et de la transdisciplinarité** ;
- Un **partage de l'outil**, y compris avec des équipes artistiques locales et émergentes professionnelles ;
- Une **complémentarité avec les autres lieux** culturels.

2.2 Un lieu ouvert aux pratiques amateurs et au territoire de proximité

- Des propositions d'**ateliers de pratiques artistiques amateurs** ;
- Des propositions d'**éducation artistique et culturelle** à l'école et tout au long de la vie ;

- **Des liens forts et des projets avec le territoire de proximité**, en co-construction avec les partenaires (scolaires et socio-culturels notamment) et en incluant les habitant-es dans leur diversité (jeunes, personnes les plus fragiles,...).

2.3 Pré-requis

- Une **structure juridique porteuse** de la demande ;
- Une **équipe professionnelle et rémunérée** ;
- Une **situation de régularité au regard de l'ensemble des obligations professionnelles** (respect des conventions collectives, dispositions liées au droit de la propriété artistique et littéraire, paiement des taxes, licence d'entrepreneur du spectacle,...).

3. CADRE

3.1 Durée

L'appel à projets porte sur la **période 2022, 2023, 2024**, renouvelable une fois sans appel à projets, après bilan partagé.

Un bilan devra être réalisé chaque année avec la Ville de Lyon.

3.2 Locaux

Le lieu est situé à Lyon 3^{ème}, 17 bis impasse Saint-Eusèbe, dans des **locaux du domaine privé mis à disposition gratuitement par la Ville de Lyon**.

Il est composé, sur **941m²** :

- De 637m² au rez-de-chaussée d'un bâtiment mitoyen sur les deux côtés
- De 304 m² au sous-sol avec rampe d'accès

Ces espaces sont actuellement agencés ainsi :

- Une salle de spectacles de 104 places avec un plateau de 7 mètres de profondeur, 10 mètres d'ouverture, 3,90m de hauteur sous perche, une loge de 8m², une régie en salle ;
- Deux salles d'activité de 45m² ;
- Un hall d'accueil et de convivialité de 120m² (billetterie, bar, espace d'exposition,...) ;
- Des espaces de travail ;
- Un espace détente – convivialité de 25m² ;
- Un local technique ;
- Du stockage en sous-sol.

Les plans sont disponibles sur demande à l'adresse culture.partenaires@mairie-lyon.fr. Des visites seront organisées pour les équipes présélectionnées.

3.3 Moyens

La Ville de Lyon s'engage à soutenir le projet sélectionné à travers la mise à disposition du lieu, proposé à titre gratuit pour une valeur locative annuelle de 50 646€ HT (60 775€ TTC).

Un soutien en équipement par une ou des subventions annuelles si besoin est envisageable.

Un soutien en fonctionnement général pourra être étudié dans le cadre des demandes annuelles que la Ville reçoit et selon le projet proposé.

4. MODALITES

4.1 Dossier de candidature

Le dossier devra comporter :

- Une **note d'intention** qui fera apparaître notamment :
 - La description du projet ;
 - La ligne artistique ;
 - La place de la transdisciplinarité dans le projet ;
 - Des propositions d'artistes et/ou de compagnies accueillies, ainsi que les modalités d'accueil et de partage de l'outil ;
 - Une saison type ;
 - Les conditions d'accueil du public (billetterie,...) ;
 - Des propositions d'inscription territoriale et d'accueil d'ateliers de pratiques amateurs.
- Un **budget prévisionnel de fonctionnement** sur 3 ans ;
- Une **présentation du ou des candidat.es** (CV, expérience), de l'équipe le cas échéant avec les missions de chacun-e et les ETP correspondants ;
- Des **éléments sur la structure porteuse** : présentation, rapports d'activités et comptes des 3 dernières années ;
- Tout autre document que vous estimerez utile de joindre au dossier.

Ce dossier doit être envoyé **avant le 17 décembre** par voie électronique (lien sur une plateforme de téléchargement) à l'adresse suivante : culture.partenaires@mairie-lyon.fr. Un accusé de réception vous sera envoyé, veuillez en vérifier la bonne réception.

4.2 Calendrier

21 octobre 21 : lancement de l'appel à projets

17 décembre 21 : date limite d'envoi des dossiers de candidature

Janvier 22 : analyse des projets et présélection

Février 22 : auditions des projets présélectionnés

Mars 22 : arbitrage

Avril 22 : rédaction de la convention du projet retenu

Mai ou juillet 22 : présentation au Conseil Municipal

Septembre 22 : démarrage du projet retenu

4.3 Jury

Les projets seront examinés par un **comité de sélection** composé de la façon suivante :

- L'Adjointe au Maire de Lyon déléguée à la Culture ;
- La Maire du 3^{ème} arrondissement de Lyon, ou son représentant ;
- La Direction des Affaires Culturelles
- Deux personnalités qualifiées.

Sur la base d'analyse technique de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Lyon et d'auditions avec des candidat.es présélectionnés.

4.4 Contact

Ville de Lyon, Direction des Affaires culturelles, Service Création et diffusion artistiques :

culture.partenaires@mairie-lyon.fr